

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DDTE	Date	19 février 2024
Numéro	24.128	Heure	11h44

**Auteur-e(s) :** Aël Kistler, Clarence Chollet et Laurent Duding

**Lié à** (facultatif) :

ad [24.010](#)

**Titre :** Liaison cyclable Val-de-Ruz-Neuchâtel : étudier la variante des gorges du Seyon

**Contenu :**

Le Conseil d'État est prié d'étudier l'opportunité, en concertation avec la Confédération, de fermer une voie de circulation à la montée sur l'axe autoroutier de la N20 entre Vauseyon et Valangin. La voie ainsi libérée servirait de liaison cyclable bidirectionnelle entre le Val-de-Ruz et Neuchâtel.

**Développement** (obligatoire) :

Dans son rapport 24.010, le Conseil d'État informe que la possibilité de libérer les voies montantes de la liaison routière des gorges du Seyon pour les cycles n'a pas été étudiée, car la route appartient à la Confédération et que le Conseil d'État s'oppose à rendre le tunnel bidirectionnel.

Or, il existe à nos yeux une variante intermédiaire qui consisterait à fermer une seule voie à la montée, améliorant par la même occasion la sécurité sur ce tronçon routier qui provoque de nombreux accidents, y compris mortels. La voie libérée, une fois séparée efficacement du trafic, permettrait d'assurer la liaison cyclable entre le Val-de-Ruz et Neuchâtel dans les deux sens, ceci avec un dénivelé optimal et honorant la promesse de pérenniser l'accès à la mobilité douce dans les gorges du Seyon.

**Demande d'urgence :** NON

**Auteur-e ou premier-ère signataire :** *prénom, nom* (obligatoire) :

Aël Kistler

**Autres signataires** (*prénom, nom*) :

Clarence Chollet

**Autres signataires suite** (*prénom, nom*) :

Laurent Duding

**Autres signataires suite** (*prénom, nom*) :